

<b>COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du Lundi 13 décembre 2010</b>
---

Date de la convocation 6 décembre 2010

Présents : Ms MAURY, MOTY J., BARDY, GUENON, PIALAT, FREVILLE Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, LABUSSIÈRE DUCLOUT,

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, HITIER, GEFFRE, LINTHOUT, Mmes GAILLOT, EVEILLE, DUVAL

Pouvoir : M MOTY B. à M. MOTY J.

Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour et pourra ainsi aborder le point suivant :

- PLU
- Acquisition d'un véhicule

### **ASSAINISSEMENT**

- Suite à la délibération en date du 20 septembre 2010, une mise en concurrence a été lancée pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue J. Remon et le génie civil pour l'effacement des réseaux EDF et Télécom. La présente consultation a été faite en application de l'article 28 du code des marchés publics. 4 candidats ont remis une proposition. Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le Cabinet Merlin, maître d'œuvre de l'opération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise ERCTP – 24750 BOULAZAC, montant du marché 122 267.55 € H.T.

### **AMENAGEMENT URBAIN DE LA RUE REMON**

- Suite à la délibération en date du 20 septembre 2010, une mise en concurrence a été lancée pour la réalisation des travaux d'aménagement urbain de la rue J. Remon. La présente consultation a été faite en application de l'article 28 du code des marchés publics. 3 candidats ont remis une proposition.

Le dossier comprend :

- une tranche ferme pour la rue J. Remon,
- une tranche conditionnelle pour l'aménagement d'une partie de l'allée des ponts
- une option correspondant à la démolition du muret de la rue J. Remon.

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le Cabinet Merlin, maître d'œuvre de l'opération, le conseil municipal décide de retenir la solution de base de l'entreprise SCOTPA – 16160 GOND PONTOUVRE.

Montant du marché de base :

Tranche ferme : 238 830.35 € HT  
Tranche conditionnelle 37 124.75 € HT

DECIDE de retenir l'option démolition du muret pour un montant de 5 800 € HT.

- Info sur le calendrier prévisionnel du chantier :
  - réunion publique en janvier
  - février démarrage du chantier d'assainissement
  - fin mars démarrage des travaux d'aménagement urbain
  - réception des travaux fin juin, début juillet
- Décision de signer un avenant de plus-value au contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet merlin d'un montant de 5 130 € HT en raison du coût prévisionnel du marché de travaux qui est passé de 180 000 € HT à 270 000 € HT.

### **ACQUISITION D'UN VEHICULE**

- Il y a lieu de changer le véhicule des espaces verts car le véhicule actuel ne passe pas le contrôle technique et sa réparation n'est pas envisageable. Une consultation a été lancée en application de l'article 28 du code des marchés publics. 3 candidats ont remis une proposition. Après analyse des offres, le conseil municipal décide de retenir la proposition du garage Renault 16210 CHALAIS pour un véhicule DACIA LOGAN PICK UP neuf, motorisation essence, au prix de 8 886.50 € TTC reprise de l'ancien véhicule au prix de 500 € non déduite.

Vote 1 contre / 1 abstention / 9 pour.

DECIDE l'ouverture des crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2011 qui sera inscrite au budget primitif 2011.

### **PLU**

Décision de passer un avenant de prolongation de délai de 6 mois au contrat conclu avec le cabinet Duret pour la révision du POS en PLU, pour permettre l'achèvement du dossier et répondre aux nouvelles exigences de l'État. En effet les services de l'Etat exigent à présent qu'une étude sur les incidences environnementales du projet PLU soit menée. Lorsque l'évaluation financière de cette prestation sera connue, elle sera inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal.

### **PERSONNEL**

- Décision de verser aux agents communaux qui utilisent leur téléphone portable personnel à des fins professionnelles un dédommagement de 10 euros par mois suivant une liste mensuelle établie par l'autorité territoriale.
- Suite à la demande de Mme CAI THI CHAN Liliane, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, décision d'accepter sa demande de diminution du temps de travail à 90 % soit 31 heures 30 par semaine pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### COMPTABILITE

- Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, il est décidé de sortir de l'inventaire des biens obsolètes et/ou qui n'existent plus.
- Budget commune : Décision de transférer 21 000 € du compte 21318 « Autres bâtiments publics » au compte 2135 « Installation général agencement aménagement » pour 4 000 € et au compte 21352 « Voirie » pour 17 000 €, afin de prendre les travaux en régie de 2010.

### INDEMNITÉ DE BUDGET ET DE CONSEIL POUR M. JEAN

- Vu le remplacement de Mlle BEAUVAL par M JEAN Christophe, décision d'accorder, l'indemnité précitée sur la base du taux 100 % fixé par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. et de la verser au prorata temporis entre les deux comptables sur les exercices 2010 et 2011. Décision en outre de l'attribution exclusive à M. Christophe JEAN de l'indemnité d'aide à la confection de budget d'un montant annuel de 45,73 € pour l'exercice 2011, M. JEAN assistant la collectivité lors de l'établissement des documents budgétaires de cet exercice

### CIMETIERE

- Décision de reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions suivantes en état d'abandon, situées dans le cimetière communal de Ste-Marie :
  - **section A** sous le n°8 à LAPIERRE, 31 à SARRAZIN, 40 à RIVIERE, 43 à SERRE, 1102, 1106, 1107, 1108, 1109, 1110, 1111 à inconnus,
  - **section B** sous le n°30 à DURBET, 59 à RIVEROLA, 2210, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, à inconnus,
  - **section C** sous le n°36 à BARDON, 53 à DAMOUR, 3301, 3302, 3303, 3304, à inconnus, 3310 à BESNIER, 3317, 3318, 3319, 3320, 3321, 3322, 3323, à inconnus 3324 à TESNIERE, 3325, 3326, 3327, 3328, 3329 à inconnus
  - **section D** sous le n°4401, 4402, 4432, 4435 à inconnus,concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

### VENTE

- Accord pour vendre le terrain cadastré section 333 ZD N°28 sis « la forêt » d'une superficie de 613 m<sup>2</sup> à Mmes GENET Sophie et Aurélia au prix de 500 € (cinq cent euros).

### TRAVAUX

- Suite à la rencontre d'un membre de l'association pour la sauvegarde de l'église Ste-Marie avec M. Boutant Michel, Sénateur de la Charente, au sujet de la seconde tranche de travaux pour la restauration de l'église Ste-Marie, il y a lieu de prendre une délibération pour solliciter la réserve parlementaire. Accord.

### SUBVENTIONS

- Accord pour allouer une subvention de 150.00 € à l'association Pass Sud Charente pour la plastification d'affiches appartenant à la médiathèque dans le cadre d'une exposition.

### DPU

- Pas de dossier.

### QUESTIONS DIVERSES

- Vœux du maire le 8 janvier à 11h00 pour les corps constitués et le 11 janvier à 17 h00 pour le personnel communal.
- Repas des aînés le 30 janvier.
- Info sur un devis pour la fabrication de médaille de la ville de Chalais, mais impossibilité de passer une commande inférieure à 100 exemplaires

Le Maire  
Jean-Claude MAURY